



Date de dépôt : 27 mars 2024

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur la motion de Patricia Bidaux, Claude Bocquet, Jacques Blondin, Delphine Bachmann, Souheil Sayegh, Bertrand Buchs, Jean-Luc Forni, Jean-Marc Guinchard, Christina Meissner, Grégoire Carasso, Léna Strasser pour un système alimentaire durable territorialisé**

En date du 12 mai 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- *les projets en cours au niveau européen*¹;
- *les soutiens massifs des initiatives pour la sécurité alimentaire et une année plus tard pour la souveraineté alimentaire de la part de la population genevoise*;
- *la signature, le 23 octobre 2015, du « Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan »*² par la Ville de Genève³;
- *la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05)*;

¹ https://www.fondationcarasso.org/wp-content/uploads/2019/01/CAPITALISATION_Carasso-36P-BD-Simple.pdf
https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/files/2017/10/Cahier_Enjeux_Strat_Alimentaire_Grand_Lyon_COMPLET_270519.pdf

² https://www.foodpolicymilano.org/wp-content/uploads/2015/10/Milan-Urban-Food-Policy-Pact_FR.pdf

³ <https://www.milanurbanfoodpolicypact.org/signatory-cities/>

- *l'exiguïté du territoire cantonal et l'impact de l'urbanisation sur le maintien de la surface de production agricole cantonale et donc inévitablement sur l'approvisionnement en nourriture locale;*
- *l'ensemble de la chaîne de valeur présente sur notre canton (réseau de producteurs, de transformateurs, d'artisans, de commerçants et d'entreprises toutes et tous engagés);*
- *la diversité de toute la production de denrées alimentaires genevoises grâce à l'engagement de nos paysans genevois;*
- *la reconnaissance de ces valeurs grâce à la politique agricole cantonale et grâce à la création de la marque de garantie Genève Région Terre Avenir (GRTA);*
- *l'accès à une alimentation adéquate pour toutes et tous et en particulier pour les personnes précarisées,*

invite le Conseil d'Etat

- *à faire un état des lieux des acteurs déjà engagés et porteurs de la thématique alimentaire;*
- *sur la base de l'état des lieux, à mettre en place une démarche participative avec l'ensemble des acteurs afin de définir les conditions-cadres d'un système alimentaire durable territorialisé qui leur garantit la mise en œuvre de leurs bonnes pratiques et n'affecte pas leur liberté économique et sociale.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Etat des lieux des acteurs

Les compétences du canton liées à l'alimentation dépendent de plusieurs départements (département du territoire (DT), département de la cohésion sociale (DCS), département de la santé et des mobilités (DSM), département de l'économie et de l'emploi (DEE), département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)).

Pour faciliter la coordination des politiques publiques touchant à la thématique de l'alimentation, une plateforme alimentation et politiques publiques (PAPP) a été constituée en 2019. Elle est composée de représentants des départements précités, auxquels s'ajoutent des représentantes et représentants des entités suivantes :

- le programme Contrepoids pour les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG);
- la filière agronomie pour la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA);
- la filière nutrition de la Haute école de santé de Genève (HEdS);
- le service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève.

Cette plateforme interdépartementale permet d'assurer une cohérence entre les différents plans d'action et/ou projets de l'administration dans ce domaine. Elle demeure par ailleurs une porte d'entrée privilégiée pour les acteurs privés portant des projets transversaux liés à l'alimentation. A la suite de l'acceptation par le peuple, le 18 juin 2023, du droit constitutionnel à l'alimentation, et compte tenu du rôle que cette plateforme sera amenée à jouer dans la mise en œuvre de cette loi, la présidence de la PAPP a été confiée au DCS.

Outre les entités publiques précitées, il existe de nombreux acteurs du secteur privé, du monde associatif et des collectivités publiques, lesquels sont identifiés et associés lors de projets plus ponctuels (ateliers sur le gaspillage alimentaire, projets communaux liés à l'alimentation, etc.). Il s'agit d'acteurs tels que les entreprises de transformation agricole (Cercle des Agriculteurs de Genève et environs, Laiteries Réunies Genève (LRG), Union Maraîchère de Genève (UMG), Cave de Genève, etc.), les associations agricoles (AgriGenève, Union des paysannes et femmes rurales genevoises (UPFG), Uniterre, Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC), etc.), la Fondation Partage, Caritas et ses épiceries sociales, les Agendas 21 des communes, les associations de consommateurs, le monde académique, la

grande distribution, les acteurs du logement, l'économie sociale et solidaire, pour n'en citer que quelques-uns. Nombreux, ils peuvent notamment varier en fonction de la montée en puissance de certains enjeux. Un certain nombre de ces acteurs ont pris part aux travaux du comité de pilotage institué après l'acceptation du nouvel article constitutionnel sur le droit à l'alimentation cité plus haut, entre juin et décembre 2023, dans le but de formuler des recommandations à l'intention du Conseil d'Etat, lequel élabore actuellement un avant-projet de loi d'application. Ce comité de pilotage, présidé par le DCS, a réuni les entités suivantes : AgriGenève, MAPC, Uniterre, UMG, LRG, l'Association MA-Terre, Migros Genève, Coop, Node LPP, Food International Action Network (FIAN), l'Association La Farce, le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS), Caritas Genève, la Fondation Colis du cœur, le Centre social protestant, la Fondation Partage, la Fédération romande des consommateurs (FRC), l'Association des cafetiers et restaurateurs, le Groupement professionnel des restaurateurs et hôteliers, la Fourchette Verte, la Fondation pour la promotion du goût, Mater Fondazione, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), le DCS, le DT, le DIP, le DSM, l'Association des communes genevoises et la Ville de Genève.

Ainsi, en réponse à la première invite, le Conseil d'Etat confirme avoir procédé à l'état des lieux des acteurs déjà engagés et porteurs de la thématique alimentaire, lesquels sont impliqués dans les processus susmentionnés. Cet état des lieux des acteurs sera régulièrement mis à jour, sous l'égide de la PAPP. En outre, le DCS a élaboré une cartographie de l'aide alimentaire à Genève, qui décrit le réseau institutionnel et associatif proposant de l'aide alimentaire sous de multiples formes, dresse un inventaire de la distribution alimentaire et dénombre le nombre de personnes recevant une aide alimentaire.

Un système alimentaire durable territorialisé (SADT)

L'objectif principal de la présente motion vise à la mise en place d'un système alimentaire durable territorial (SADT), démarche qui s'inscrit dans un des axes de la stratégie pour le développement durable 2030 adoptée par le Conseil fédéral le 23 juin 2021⁴ : renforcer la résilience du système alimentaire, notamment en agissant localement par des « investissements responsables, le renforcement socio-économique des exploitations agricoles, une production indigène diversifiée, adaptée au site et utilisant efficacement les ressources ».

⁴ Stratégie pour le développement durable 2030.

Un système alimentaire est constitué de l'ensemble des étapes, de la production à la gestion et à la valorisation des déchets, en passant par la transformation, la distribution et la consommation. Chaque étape doit considérer les éléments sociaux, environnementaux et économiques d'un territoire donné. Il faut cependant relativiser l'impact de la production de denrées alimentaires genevoises au regard des importations et dans la mesure où la production locale couvre, suivant le type de régime alimentaire, 10 à 15% des besoins en alimentation de sa population.

Néanmoins, la mise en place d'un système alimentaire à l'échelle du canton de Genève permettra d'englober l'ensemble de notre territoire et de ses ressources naturelles (eau, sol, faune, flore, etc.). Ce système alimentaire impliquera la quasi-totalité des exploitations agricoles et des entreprises spécialisées dans la valorisation des produits locaux (artisans transformateurs et distributeurs). Le taux d'auto-provisionnement de 15% pourra aussi constituer un support de sensibilisation pour amener la population cantonale à favoriser une plus large couverture de son alimentation en produits sains et responsables.

Le rapport du Grand Conseil lié à la présente motion met en évidence la complexité de la question alimentaire. Il précise que notre système alimentaire, de la semence aux déchets, n'est pas adapté à la préservation de notre planète et de notre territoire, ni à la santé des populations mondiales et de celle des Genevoises et Genevois, puisqu'il s'appuie sur un marché mondialisé. Or, en Suisse, 80% des coûts de la santé⁵ proviennent d'une alimentation inadaptée et 17% des gaz à effet de serre sont directement liés à nos choix alimentaires (dont $\frac{2}{3}$ ont été générés à l'étranger)⁶.

En août 2019, l'Association MA-Terre a été constituée, avec pour mission de créer et d'entretenir un réseau interdisciplinaire visant à sensibiliser la population genevoise aux enjeux liés à l'agriculture locale et à son alimentation.

Alliance inédite entre des acteurs d'horizons différents, issus des secteurs privé et public, elle est composée de la FRC, d'AgriGenève, de l'UPFG, de l'Association Les fermes urbaines genevoises, de la Fondation Partage, du canton de Genève, de la Ville de Genève, du label Fourchette verte, de l'Ecole hôtelière de Genève et de Slow Food.

⁵ OFSP. Stratégie nationale-prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT). 2021-2024 (2016).

⁶ MONET 2030: Empreinte gaz à effet de serre | Office fédéral de la statistique (admin.ch).

L'Association MA-Terre promeut une alimentation durable, basée sur les denrées alimentaires issues de l'agriculture locale, et valorise les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux d'une consommation durable sur le territoire cantonal. A ce titre, MA-Terre est active sur 3 axes :

- la sensibilisation de la population genevoise, via des formations pour le grand public (notamment un atelier scolaire pour les élèves du secondaire I) et les professionnels;
- l'information et la communication par l'échange et le débat, en traitant les sujets clés de l'alimentation, avec le concours des acteurs des filières;
- l'émergence de projets visant à renforcer et à développer les circuits permettant de rapprocher les consommateurs et les producteurs.

Ces 3 missions s'inscrivent dans un objectif plus global, visant à faire émerger des projets contribuant à un système alimentaire territorial sain et durable genevois.

L'Association MA-Terre est au bénéfice d'un contrat de prestations 2021-2024, dont l'objectif 6 vise à « favoriser un « système alimentaire durable territorialisé » (SADT) genevois, de la semence à l'assiette, jusqu'à la gestion des déchets, en réduisant le gaspillage alimentaire ». Il s'agit, comme le précise le tableau de bord, « de favoriser l'émergence de projets visant à construire un système alimentaire territorial sain et durable genevois, en augmentant la part des produits locaux dans la consommation, tout en assurant leur qualité environnementale et nutritionnelle ainsi qu'en favorisant une alimentation diversifiée et équilibrée ».

Le prochain contrat, portant sur les années 2025 à 2029, est en cours d'élaboration entre l'Etat et l'Association MA-Terre, et le développement d'un SADT restera un des objectifs principaux à poursuivre. La PAPP s'assurera que les politiques publiques prioritaires dans ce domaine soient prises en compte (agriculture, économie, santé, social et environnement).

L'Association MA-Terre est désormais reconnue dans le paysage genevois pour la qualité de ses actions en matière de sensibilisation, de formation professionnelle et d'information.

Ainsi, en réponse à la seconde invite, le Conseil d'Etat confirme son intérêt pour un SADT et qu'il en a confié la coordination – par le biais d'une démarche participative – qui intégrera les acteurs de la thématique de l'alimentation à l'Association MA-Terre, comme le prévoit le contrat de prestations qui lie l'Etat à cette dernière.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Antonio HODGERS